



Allocation chômage

Par mimi78

Bonjour je suis auxiliaire parentale (nounou a domicile)et je voudrais savoir si je pouvais bénéficier de l'allocation Je suis en garde partagée donc j'ai deux contrats en CDI .

Premiere famille un contrat de 50h00 par semaine mensualisé nous allons faire une rupture conventionnelle lors de la rupture ça fera deux ans que je travaille pour eux .

Puis j'ai un deuxième contrat en CDI a mi temps 22h00 par semaines.

Mais je continue a gardé a travaillé avec mon deuxième contrat.

Du coup je vais avoir une énorme baisse de salaire.

Puis je m'inscris au pôle emploi pour bénéficier de l'allocation chômage ?

Se basé t'il que sur le premier travail (donc premier contrat de 50h00 par semaine) pour l'allocation ou vont t'il calculer en fonction de mon deuxième emploi pour le calcul de l'allocation chômage ?

Se basé t'il bien sûr mon salaire brut du premier contrat avec bien toutes mes heures majoré ?

Merci pour vos retours

Par kang74

Bonjour

Si je comprends bien , sur ces 50 heures , il y avait déjà 22 heures avec la deuxième famille ?

Ou vous faisiez 72h en tout avec des horaires bien distincts ?

Attention il faut peut être faire un avenant au contrat restant .

Par mimi78

Merci Kang74 alors en effet sur les 50 heures de la première famille (9h00 a 19h00) j'ai 22 h00 par semaine en commun avec la deuxième famille (je garde les enfants en même temps) la deuxième famille est de 16h00 a 19h00 et le mercredi de 0h00 a 10h00 .

Du coup on va faire juste un avenant au contrat pour dire que la garde est une garde simple et non en garde partagée mes horaires et ma rémunération ne change pas juste le lieu de garde qui se fera que chez elle et plus chez la famille 1.Je voulais savoir si en faisant une rupture de contrat avec la première famille je pouvais toucher l'allocation chômage ?

Et comment ils calculent l'allocation chômage ?

Prennent t'il en compte que le salaire brut de la famille 1 (chez qui j'arrête)? Ou ils se basent aussi sur combien je gagne avec la famille 2)donc a mi temps?

Est ce que je cotise pour ma retraite

Merci